

Chers concitoyens,

Dans les faits divers nationaux, l'année 2015 se termine comme elle a commencé, dans le sang, alors comment ne pas avoir une pensée pour tous ces malheureux, victimes d'une organisation sectaire étrangère cherchant à imposer ses philosophies et idéologies par des actes de terreur.

Pour 2016, on ne peut que souhaiter un déroulement plus serein.

Concernant les travaux de notre village, une enveloppe neuve de l'église et du mur d'enceinte du cimetière côté place est programmée pour le printemps ainsi que l'isolation des combles des bâtiments communaux.

La réfection du chemin de la Moselle est également dans les tuyaux. Moins avancée, mais aussi à l'ordre du jour, la mise aux normes et la réorganisation spatiale de la salle F. Istria avec prise en considération au cahier des charges, des doléances du voisinage et des associations dans le souci permanent d'une intégration réussie.

La transformation du P.O.S (Plan d'occupation des Sols) en P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) suit son cours, elle permettra de doter la commune d'un outil d'urbanisme contemporain nécessaire au développement futur et à la préservation de notre cadre de vie.

Dans un registre toujours ressassé, la litanie des incivilités à bannir : portes de voitures qui claquent, éclats de voix à toutes heures de la nuit (karaoke et autres), impolitesse diverses, tant dans l'environnement de la salle des fêtes que partout ailleurs dans le village, déjections d'animaux domestiques sur les trottoirs, etc.... continue de perturber la vie quotidienne de nos concitoyens. Appliquons simplement des règles de bon sens pour atténuer la gêne occasionnée.

L'ensemble de l'équipe municipale ainsi que le personnel communal et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2016, santé et réussite tant professionnelle que familiale.

M. BOULANGER

Sommaire

Le mot du maire	p. 1	Collectes	p. 11
Memento	p. 2	Insolite	p. 12
Comptes-rendus conseils municipaux	p. 3 à 7	Propretés	p. 12
Site internet	p. 7	Informations générales	p. 13 à 15
Etat civil	p. 8	Souvenirs	p. 16
Déchèteries	p. 9	Associations	p. 17 à 25
Anniversaires	p. 10	Ecole	p. 26 à 28

MAIRIE

Adresse : 33, rue Principale
57640 MALROY
Tél/Fax : 03 87 77 89 36
E-mail : mairiedemalroy@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 17 h à 18 h
Jeudi de 10 h à 12 h
Permanence des élus le mardi de 18 h à 19 h

Communauté de Communes

Communauté de Communes
Rives de Moselle
Adresse : 1, place de la Gare
57280 MAIZIERES LES METZ
Tél. 03.87.51.77.02
Site internet : www.rivesdemoselle.fr

Déchetteries :

Voir en pages intérieures

URGENCES

SAMU : 15
Gendarmerie : 17 ou 03.87.77.91.02
Pompiers : 18
Police municipale : 06.08.37.12.05
Médigarde : 0820.33.20.20

Ecole - SIS Failyly

1, route de Vrémy - 57640 FAILLY
Tél. 03.87.76.78.33

Ecole Malroy

33, rue Principale - 57640 MALROY
Tél. 03.87.77.86.29

Assainissement :

Nantaise des Eaux Services
Tél. 09.69.320.404
7j/7 – 24h/24

ASSOCIATIONS**LA MARIA POLITE**

Présidente : Mme Nicole MAUVE
Adresse : 81, rue Principale
57640 MALROY
Tél : 03.87.77.86.20

A.S. MALROY

Président : M. Claude CABIROL
Adresse : 5, chemin de la Croisette
57640 MALROY
Tél : 03.87.77.84.37

Comité de Gestion Salle F. ISTRIA

Président : Jean-Luc MAUVE
Pour une location :
Contacter M. Michel PELLERIN
Tél : 06.34.96.18.53

LES AINES DE MALROY

Présidente : Mme Yvette PETIT
Adresse : 88, rue Principale
57640 MALROY
Tél : 03.87.77.82.00

MALROY Athlétic Club

Président : M. Raphaël FURFARI
Adresse : 17, rue des Fauvettes
57070 ST JULIEN LES METZ
Tél : 03.87.74.27.72

Association LES FELINS DE MALROY

Présidente : Mme Geneviève THION
Adresse : 11, rue de l'Eglise
57640 MALROY
Tél : 03.87.77.70.12 – 06.76.37.20.30

Séance du 19 juin 2015

(absent : M. LIBAUD qui a donné procuration à Mme SCHMITT)

Convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté de Communes « Rives de Moselle » et ses communes membres

Monsieur le Maire explique que la loi d'accès au logement et pour un urbanisme rénové, dite ALUR, prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'assistance technique et l'instruction des autorisations du droit du sol (ADS) des communes de 10 000 habitants et plus ou lorsque que l'établissement public de coopération intercommunal regroupe une population totale d'au moins 10 000 habitants.

Au vu de ce seuil démographique, les communes membres de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » sont concernées par cette évolution qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

Compte tenu de la fin de cette mise à disposition, la Communauté de Communes « Rives de Moselle », en étroite collaboration avec les communes membres, a décidé la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. Ce service commun mutualisé permettra de reprendre des missions précédemment effectuées par l'Etat, ou par des services municipaux propres.

Cette création de service commun mutualisé n'est pas accompagnée d'un transfert de compétence. La commune de Malroy, disposant d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé en date du 14 juin 1991, reste pleinement compétente en matière d'urbanisme sur son territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le projet de convention avec la Communauté de Communes « Rives de Moselle » pour la mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Motion contre la fermeture d'une classe

La commune de MALROY fait partie du Syndicat Intercommunal Scolaire de Failly et environs, (avec les communes de Failly, Servigny-Lès-Sainte-Barbe et Vany).

Cette mutualisation des moyens communaux a permis d'implanter des classes élémentaires dans les communes de Malroy, Vany et Servigny Lès Sainte Barbe alors que les structures des maternelles, périscolaires et cantines existent à Failly.

Depuis plusieurs années le projet de construction d'un groupe unique scolaire est à l'étude. L'appel d'offre et la concrétisation des études se sont finalisés fin 2013. Depuis les dernières élections municipales de 2014, les plans et le planning de la construction se sont accélérés pour permettre un dépôt du permis de construire cette année et la pose de la 1^{ère} pierre fin 2015.

Durant ces périodes d'études et de préparations budgétaires intenses, les maires des 4 communes et le président du SIS ont intensifié les démarches auprès des autorités étatiques, académiques, du conseil général de l'époque (avant la dernière réforme), etc... pour obtenir les garanties indispensables à la réalisation de ce groupe scolaire à VANY.

Le projet ambitieux de construction de 3 maternelles et 5 classes primaires permettra d'offrir aux enfants, au personnel enseignant et périscolaire un cadre de travail moderne et épanouissant. Il permettra de répondre à la demande croissante des parents pour des garderies/centre aérés durant les périodes de vacances dans cette région rurale dépourvue totalement de tels outils.

Les parents d'élèves soucieux du bien-être de leurs enfants ont fait confiance aux orientations des équipes municipales en maintenant les inscriptions de leurs enfants dans une organisation actuelle contraignante (transport en bus et absence de structures périscolaires).

La nouvelle organisation des rythmes scolaires, malgré la présence sur 4 sites différents des écoles, a été mise en place à la rentrée 2014, avec des conséquences financières sans précédent pour les communes, (ouverture des classes sur 5 jours avec l'augmentation des charges de chauffage, d'électricité, d'entretiens et de ménages).

Le nombre d'élèves inscrits en 2014/2015 s'est malgré tout maintenu à un niveau suffisant pour maintenir le nombre de poste d'enseignant en élémentaire.

Le 19 janvier 2015, le Directeur Académique informait les maires de son intention de réduire le nombre de poste en élémentaire vu la faiblesse des effectifs prévisionnels de notre RPI pour la rentrée 2015.

Cette prévision recueillie par les enseignants en fin d'année 2014 a été sensiblement revue à la hausse dès le début 2015, à savoir au 13 mars 2015 une prévision d'inscription de 76 à 80 élèves.

Les études effectuées par les 4 mairies, du fait des constructions de nouvelles maisons, tant à VANY qu'à SERVIGNY LES SAINTE BARBE, donnent les chiffres de 80 élèves en élémentaire à la rentrée 2016 et 87 en 2017.

Malgré cette prévision des inscriptions à la hausse, le Directeur Académique, dans un courrier du 16 avril 2015, a annoncé le retrait du 2^{ème} poste à l'école de Servigny, soit le 4^{ème} poste du RPID. Cette décision a été prise sans concertation et, sans aucune réunion préalable entre les élus, le président du SIS et les responsables académiques.

Ce même directeur académique n'a pas daigné répondre, à ce jour, au président du SIS qui demandait, (le 10 mai 2015), après cette annonce du 16/04/2015, une réunion de concertation entre lui, les 4 maires et le président du Syndicat.

Cette décision porte gravement atteinte au projet de construction d'un nouveau groupe scolaire. En effet, il faudra attendre l'inscription d'un 101^{ème} élève pour voir réapparaître un 4^{ème} poste d'enseignant dans notre Regroupement pédagogique. La suppression de ce poste annonce « la mort » de notre futur groupe scolaire. En effet, comment ne pas voir dans cette suppression l'aboutissement du gouvernement de « tuer » les communes et de supprimer les libertés locales.

Il n'est pas acceptable qu'une décision aussi grave soit prise sans concertation préalable, alors même que les 4 communes ont déjà dépensé 203 161.49€ pour la réalisation de ce groupe scolaire.

Le conseil municipal de Malroy, réuni, ce jour, après délibération, a adopté, à l'unanimité cette motion contre la fermeture de la classe du regroupement scolaire.

Motion pour la sauvegarde des libertés locales (adoptée à l'issue de l'Assemblée Générale des Maires Ruraux de France, 19/04/2015)

La commune est indispensable. Sa place dans la République est essentielle. C'est grâce à son maillage territorial que la proximité avec les citoyens se concrétise. Les élus municipaux restent les élus les plus appréciés et les plus abordables. Dans le contexte de fragilité politique nationale que nous connaissons, il est plus que risqué de s'attaquer à ce qui constitue la base même de notre architecture démocratique. L'histoire de notre pays s'écrit au plus près, chaque jour, partout dans le territoire. Dans un lien fort entre les élus municipaux et les Français, ensemble ils font évoluer le monde rural pour lui donner un rôle croissant dans le développement de notre pays.

Réunis à Paris, les Maires ruraux de France, après avoir exprimé leur attachement indéfectible aux libertés communales et en se rassemblant devant le Conseil Constitutionnel samedi 18 avril 2015 aux côtés de citoyens, dénoncent avec vigueur la fragilisation de la commune, quelle qu'en soit la taille, par le législateur. C'est le cas depuis plusieurs années et encore aujourd'hui avec le projet de loi NOTRe qui veut réduire la liberté d'action des élus locaux, notamment en :

- réduisant à progressivement néant la clause générale de compétences des communes ;
- augmentant le nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités ;
- organisant la mise sous tutelle de la commune par l'intercommunalité ;
- donnant la possibilité à une intercommunalité de décider les impôts des communes à la majorité qualifiée;
- proposant la désignation des représentants des communes à l'intercommunalité par un scrutin distinct de l'élection municipale ;
- révisant encore une fois les schémas départementaux de coopération intercommunale avec des règles plus contraignantes ; fixant arbitrairement la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants ;
- supprimant le dispositif interdisant le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, issu de la loi ALUR ;
- réduisant le champ d'application de « l'intérêt communautaire » ;
- supprimant la minorité de blocage reconnue aux communes membres d'un EPCI faisant l'objet d'un projet de fusion ;
- relançant la suppression des syndicats et syndicats mixtes ;
- étendant la règle de la représentation démographique des communes dans les intercommunalités aux syndicats.

Adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale, ce texte bouleverse gravement et inutilement notre fonctionnement démocratique sans aucune concertation à la hauteur de l'enjeu. Ce texte crée une double légitimité entre niveau communal et intercommunal. C'est une rupture avec un modèle historique de notre démocratie, sans pour autant en améliorer le fonctionnement. C'est inacceptable ! Les dispositions prises ne sont assorties d'aucune évaluation sur les effets attendus au sein des collectivités ou leur impact sur les territoires. On peut également craindre que ce sera source de blocages, d'excès de politisation inutile et au final d'inefficacité. Ce texte est imposé avec brutalité. Il amplifie une dérive législative continue où les règles d'organisation de l'action publique changent sans cesse, particulièrement en ce qui concerne les normes, les contraintes, les schémas et la répartition des compétences. Ce projet méconnaît l'attachement des maires aux principes de coopération librement consentie, de gestion mutualisée, de subsidiarité et de complémentarité entre communes et leurs outils de coopération.

Voilà pourquoi les maires demandent aux parlementaires de prendre en considération les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLUi. Ils leur demandent de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRe et, de manière générale, à rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales. Lucides sur les risques encourus, ils appellent l'ensemble des élus ruraux de France à se mobiliser.

L'AMRF organisera dans les prochaines semaines, avant le vote en seconde lecture au Parlement, une série d'actions d'information auprès de la population, des médias, des autres élus ruraux et des parlementaires. Elle fera des propositions concrètes.

L'AMRF, constatant la très large convergence des positions de la majorité des associations représentatives d'élus sur ces questions, appelle les associations d'élus solennellement à une action commune pour sauvegarder la légitimité de la proximité du niveau communal en cohérence avec les aspirations de nos concitoyens qui demandent efficacité et proximité.

Le conseil municipal de Malroy, réuni, ce jour, après délibération, a adopté, à l'unanimité, cette motion pour la sauvegarde des libertés locales.

D.I.A. (déclaration d'intention d'aliéner)

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre de la vente de ces parcelles.

Section 2 – n° 31, lieudit « village » de 3 a 06ca.

Section 2 – n° 32, lieudit « 14, chemin du Pignon » de 8 a 29 ca.

Séance du 1^{er} septembre 2015

(absente : Mme MAURICE)

Adhésion à l'Association des Maires et Adjoint(e)s du canton du Pays Messin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création de **l'Association des Maires et Adjoint(e)s du canton du Pays Messin**, à Sainte-Barbe (57) le 30 juin 2015.

Les statuts de l'association lui fixent comme objet de :

- Développer les échanges, la concertation et la coopération entre les élus,
- Adopter des dispositions communes sur toute question touchant à l'organisation et au développement des communes du canton du Pays Messin,
- Favoriser la circulation de l'information entre les élus,
- Contribuer à la formation des élus.

L'association n'a aucun caractère politique, ni religieux ou d'ordre philosophique. Elle intervient librement dans son domaine d'activités selon les règles de fonctionnement et de ses organes délibérants que sont l'assemblée générale et le bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'adhérer à cette association.

Séance du 16 octobre 2015

(absents : Mme MAURICE, M. LIBAUD qui a donné procuration à M. POINSIGNON, M. MARTIN qui a donné procuration à M. BOULANGER, M. REMY)

Autorisation de demande de validation de l'agenda d'accessibilité

Suite aux nouvelles règles d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant, Monsieur le Maire présente le projet d'agenda des travaux d'accessibilité établi sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à formuler la demande de validation du projet d'agenda.

Travaux d'isolation des bâtiments communaux

La commune envisage des travaux d'isolation des bâtiments communaux. Une convention en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique a été signée avec l'UEM et une participation à ces travaux pourra être demandée.

Après avoir étudié deux devis et étant donné les différences de prix entre les différentes prestations, le conseil municipal décide de consulter d'autres entreprises pour avoir une idée plus précise du coût des travaux. La délibération est donc reportée à une date ultérieure.

Prix concession columbarium

Les prix des concessions du columbarium et du jardin du souvenir sont fixés selon les formules suivantes :

Case au columbarium : 505 x indice BT 03 / indice BT 03 au 01/12/12.

Concession trentenaire : 100 x indice BT 03 / indice BT 03 au 01/12/12.

Achat plaque à mettre sur le monument dans le jardin du souvenir en cas de dispersions des cendres : 50 x indice BT 03 / indice BT 03 au 01/12/12.

Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle en raison de l'anniversaire des 30 ans de l'association Les Aînés de Malroy.

D.I.A. (déclaration d'intention d'aliéner)

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre de la vente de la parcelle section 2, n° 104 – 78, rue Principale de 11 a 45 ca.

Séance du 20 novembre 2015

(absents : M. GAUDE, M. LIBAUD, M. POINSIGNON qui a donné procuration à M. BOULANGER)

Contrats d'Assurance des Risques Statutaires du personnel

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil charge le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Elle devra prendre effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Avis sur proposition de schéma départemental de la coopération intercommunale 2015

Monsieur le Préfet de la Moselle a présenté sa proposition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qu'il devra arrêter pour le 31 mars 2016 au plus tard. La proposition maintient la Communauté de Communes « Rives de Moselle » dans sa configuration actuelle.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, prend acte de la décision de Monsieur le Préfet de Moselle et se déclare favorable à sa proposition.

Choix entreprise travaux extérieur église

Monsieur le Maire présente les différents devis qu'il a reçus concernant les travaux de ravalement des façades de l'église Saint-Maurice à Malroy.

La présentation de ces devis fait ressortir que l'entreprise la mieux disante est CHANZY PARDOUX pour un montant de 78 072,00 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise CHANZY PARDOUX pour un montant de 78 072,00 euros H.T. dans le cadre de ce chantier.
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Choix entreprise travaux isolation des bâtiments communaux

Monsieur le Maire présente les différents devis qu'il a reçus concernant les travaux d'isolation des bâtiments communaux.

La présentation de ces devis fait ressortir que l'entreprise la mieux disante est MADISOLATION pour un montant de 4 325.00 euros H.T pour la mairie et 2 574.00 euros H.T. pour le presbytère.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise MADISOLATION pour un montant de 4 325.00 euros H.T pour la mairie et 2 574.00 euros H.T. pour le presbytère.
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Site internet

La commune de Malroy va se doter prochainement d'un site internet.

Vous pourrez y retrouver toutes les informations municipales et les conseils nécessaires à vos démarches administratives.

La mairie se tient à votre disposition pour toutes vos remarques ou suggestions pour faire vivre ce site.





MARIAGE

Le 27 juin 2015
Sabrina BRAHIMI
Mamby KEITA



NAISSANCE

Nous souhaitons la bienvenue à Emma VATRINET
née le 7 septembre 2015.

DECES

Denis RICKAL 10 octobre 2015
Décédé dans un accident de la route sur la RD2.

Yvette PETIT 03 janvier 2016
Présidente des Aînés de Malroy

Olga KERBER 17 janvier 2016



DECHETERIES – NOUVEAUX HORAIRES

Horaires d'hiver (effectif du changement d'heure d'octobre à celui de mars)

Ennery	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	10h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 17h
Jeudi	10h – 12h	Fermée
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Maizières Les Metz	Matin	Après-midi
Lundi	10h – 12h	Fermée
Mardi	Fermée	14h – 17h
Mercredi	10h – 12h	Fermée
Jeudi	Fermée	14h – 17h
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Richemont	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h – 17h
Mardi	10h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 17h
Jeudi	10h – 12h	Fermée
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Talange	Matin	Après-midi
Lundi	10h – 12h	14h – 17h
Mardi	Fermée	14h – 17h
Mercredi	10h – 12h	14h – 17h
Jeudi	Fermée	14h – 17h
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h
Samedi	10h – 17h	

Horaires d'été (effectif du changement d'heure de mars à celui d'octobre)

Ennery	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	9h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	Fermée
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

Maizières Les Metz	Matin	Après-midi
Lundi	9h – 12h	Fermée
Mardi	Fermée	14h – 18h
Mercredi	9h – 12h	Fermée
Jeudi	Fermée	14h – 18h
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

Richemont	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h – 18h
Mardi	9h – 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	Fermée
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

Talange	Matin	Après-midi
Lundi	9h – 12h	14h – 18h
Mardi	Fermée	14h – 18h
Mercredi	9h – 12h	14h – 18h
Jeudi	Fermée	14h – 18h
Vendredi	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	

ANNIVERSAIRES

La municipalité a décidé d'honorer ses nonagénaires.



Madame Marie HENNEQUIN, née MELLINGER, vient de fêter ses 91 ans. Née à ELZANGE le 28 Juillet 1924, elle s'est mariée à ELZANGE avec Monsieur HENNEQUIN Prosper le 6 Mai 1947. De leur union sont nés 4 enfants. 7 petits enfants et 2 arrières petits enfants ont agrandi la famille. Jusqu'à la retraite, elle a toujours travaillé sur l'exploitation agricole avec son époux qui nous a quittés en 2006. Son jardin, ses pâtisseries occupèrent une bonne partie de son temps.



Thérèse LONGO née en 1925 ici à Malroy est la 5ème sur 6 enfants, ses parents sont venus du Brésil, installés en Italie peu de temps puis à Talange et enfin à Malroy notre petit village de Lorraine. Elle s'est mariée en novembre 1952 à Talange. Elle a 2 enfants et 2 petits enfants avec qui elle aime passer du temps. Son mari Charles est décédé en 1990. Elle s'occupe de son jardin et de ses quelques poules.





DON DU SANG

33

Collectes

Bon score pour la collecte de sang organisée par l' E.F.S. en partenariat avec l'amicale des Donneurs de Sang Bénévoles d'Ennery et ses environs en présence de Monsieur Boulanger Maire de Malroy qui a mis les locaux de la salle des fêtes François Istria à notre disposition.

La Présidente Christine HOFFMANN et les bénévoles du comité ont accueilli les donneuses et donneurs et assuré le bon déroulement de la collation préparée sur place et très appréciée par les donneurs.



Résultat de la collecte 33 personnes présentées, 14 femmes, 19 hommes dont 2 premiers dons.

Se sont présentées :
16 personnes de Malroy, 14 personnes d' Argancy,
1 personne de Rurange, 1 personne de Failly et 1 personne de Chieulles .

Cette collecte est déjà reconduite et programmée le 07/10/2016.

BRIOCHES DE L'AMITIÉ

La
brioche



Jocelyne - Nadine - Marie Thérèse et Anne ont fait la tournée des brioches de l'amitié.

Elles ont vendu 92 brioches pour un total de 427.00 Euros entièrement reversés à l'AFAEDAM.

Les ventes ont été moins nombreuses mais les dons plus généreux.

Merci à vous tous.

PHOTOS INSOLITES

L'adjudicataire de la chasse, M. Denis BONNAVENTURE, a organisé une battue aux sangliers qui a été fructueuse, vu le nombre d'animaux abattus sur le ban communal.



La municipalité a remarqué que certaines personnes indélicates avaient pris le terrain communal situé chemin de la Croisette pour une décharge dans laquelle elles déposent leurs déchets verts.

Outre le fait que cela apporte une gêne visuelle et ne donne pas une bonne image de notre village, ces dépotoirs peuvent être le nid d'animaux nuisibles.

Les déchets verts sont à déposer en déchèterie.





RESEAU D'ASSAINISSEMENT

A compter du 1^{er} décembre 2015, la société NANTAISE DES EAUX SERVICES succède à VEOLIA pour la gestion des ouvrages d'assainissement communautaires sur la commune.

C'est donc cette entreprise qu'il faut contacter pour tout intervention ou problème lié aux eaux usées, que ce soit sur le domaine public ou privé.

N° de téléphone (joignable 7j/7 – 24h/24) :

09.69.320.404

N'hésitez pas à contacter ce numéro pour tout problème, demande d'information, de diagnostic ou de débouchage.

NOUVEAU REGLEMENT DECHETERIES

Afin de limiter les abus de certains usagers se faisant passer pour des particuliers sur les déchèteries intercommunales, le Conseil Communautaire a modifié le règlement intérieur.

A partir du 1^{er} janvier 2016, les apports hebdomadaires sont limités à 2m³, l'équivalent d'un grand coffre de voiture ou d'une remorque.

L'accès pour les particuliers est autorisé et libre pour :

- Les véhicules de tourisme, éventuellement attelés d'une petite remorque,
- Les véhicules utilitaires non estampillés et d'un volume inférieur à 2,5m³ (ex. Renault Kangoo autorisé / Renault Master interdit),
- Les véhicules de location estampillés en tant que tels (sans limite de volume utile – rappel : dépôt limité à 2m³ par semaine) et devront être porteurs d'une autorisation préalable délivrée par la Communauté de Communes Rives de Moselle.

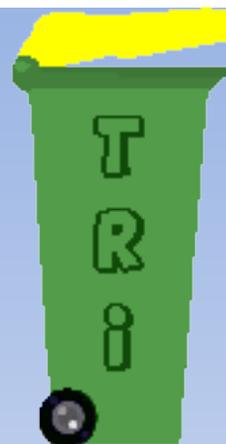
L'accès des véhicules d'un volume utile supérieur à 2,5m³ et non estampillés est interdit en déchèterie (sauf ceux porteurs d'une autorisation préalable délivrée par la Communauté de Communes Rives de Moselle).

L'accès aux véhicules utilitaires estampillés professionnellement, utilisés par des particuliers, est libre uniquement le samedi (sauf autorisation préalable délivrée par la Communauté de Communes Rives de Moselle).

Les véhicules type camion 3,5t avec ou sans benne levante sont interdits sur les déchèteries.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet de la Communauté de Communes :

www.rivesdemoselle.fr





DATES A RETENIR

Dimanche 13 mars 2016

Repas des anciens



DENEIGEMENT DES TROTTOIRS

En cas de chute de neige, obligation est faite aux propriétaires ou locataires de déneiger les trottoirs devant leurs habitations pour permettre aux piétons de pouvoir se déplacer sans risque.

VITESSE EXCESSIVE

La vitesse est limitée à l'indication portée sur le panneau à partir de celui-ci, donc, levons le pied avant.
Merci de respecter les limitations pour la sécurité et le bien-être de tous.



RAMASSAGE DES POUBELLES

Rappel : les containers et caissettes doivent être sortis la veille au soir de la collecte et rentrés lorsque celle-ci est réalisée.

PISCINE

Afin d'informer les habitants sur les divers activités proposées par la piscine intercommunale « Plein Soleil » à Maizières-les-Metz, une page internet a été créée.

Vous pouvez la retrouver à l'adresse internet suivante :
<http://www.rivesdemoselle.fr/La-piscine-intercommunale-de.html>



Le recensement, renouvelé tous les 5 ans, aura lieu dans la commune du 21 janvier au 20 février 2016.

Merci de faire un bon accueil à notre agent recenseur, Mme Carole BALLOT.



RECENSEMENT

de la population 2016

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 21 janvier au 20 février
www.le-recensement-et-moi.fr



Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !



Photos souvenirs



Reconnaissez-vous quelqu'un sur ces photos ?
Si c'est le cas, merci de le faire savoir en mairie.

A.S. MALROY

La saison 2015/2016 arrive pratiquement à son terme, concernant le cycle ALLER, et les résultats de nos deux équipes à ce jour sont conformes à ce que l'on pressentait, c'est-à-dire qu'il faudra se battre jusqu'au bout de la saison pour espérer se maintenir. Rappelons qu'au terme de la saison 2014/2015, nos deux formations ont terminé à la première place de leurs groupes respectifs, et ont donc intégré chacune la division supérieure, à savoir la 2^{ème} division Groupe D pour l'équipe A, qui se trouve en compagnie de clubs comme ARGANCY WOIPPY LA MAXE HAUCONCOURT VIGY etc... équipes autrement plus huppées et surtout plus structurées que la nôtre. L'équipe B quant à elle se trouve en 3^{ème} division Groupe H du matin, et devra comme la A cravacher pour s'acquitter du maintien.

Nous rappelons dans ce paragraphe les activités menées par l'AS MALROY tout au long de l'année, pour certaines conjointement avec LA MARIA POLITE :

- Brocante au courant du mois de Mai
- Tournoi de pétanque fin Juin
- Repas de fin de saison en Juin
- Fête patronale fin Septembre

Toutes ces activités seront évidemment reconduites en 2016.



Le Comité a également quelques projets d'aménagements :

- Création d'un petit parking derrière le vestiaire, afin de désengorger l'existant qui s'avère trop petit lors des rencontres
- Nettoyage des abords du terrain
- Remise en peinture de la main-courante
- Protection de l'accès au stade, ceci suite à la visite inopinée des gens du voyage

L'ASM fait remarquer à toutes les personnes souhaitant intégrer le Comité qu'elles sont les bienvenues. Nous tenons à remercier vivement les personnes qui viennent nous encourager lors des matchs, et en espérons d'autres. Nous rappelons également que nous organisons au club-house les soirées télé lors des matchs joués par le FC METZ.

Le thème qui suit est celui des remerciements :

- Aux sponsors, que vous pouvez retrouver à travers les panneaux publicitaires au terrain, ainsi que sur les calendriers du club
- Merci à tous les bénévoles qui soutiennent la vie du club, comme Jean-Marie CRESCIMBENI, Jean-Claude PIANEZZOLA, Christian JACOB, Christian REMY, Jacques PETITGAND
- Merci à Mika VOINCON qui, malgré ses nombreuses sollicitations, nous aide énormément au niveau administratif
- Merci à notre arbitre officiel, Mickael BOURG, et à nos deux candidats arbitres qui viennent de s'inscrire tout récemment, Andy et Farid, qui sont étudiants à l'université de METZ, et qui ont été recrutés par notre ami Jean-Luc MAUVE
- Enfin, merci au club de SAINT-JULIEN-LES-METZ qui continue à nous prêter ses installations pour nos entraînements

Nous voudrions également remercier nos quelques anciens joueurs qui, pour certains ont la quarantaine bien engagée, FEFE MIKA D GAZI ARNAUD B ARNAUD C (ils se reconnaîtront) lesquels participent activement à la bonne ambiance du club. Une pensée et surtout un prompt rétablissement à nos joueurs blessés, STEF FRED XAVIER, revenez vite.

LA MARIA POLITE

FETE DE L'ETE : Très beau temps ce qui a permis aux habitants de sortir pour se divertir un petit moment et se rencontrer.

FETE PATRONALE : Comme presque toutes les années nous avons eu du beau temps un peu frais mais la pluie nous a oubliés. Un peu moins de participants du fait des diverses manifestations aux alentours. Celle-ci s'est déroulée dans la bonne humeur et la joie. On peut dire que cela était un succès.

SAINT NICOLAS : Personne n'a souhaité reprendre le flambeau, St. Nicolas boudera notre village. Toutefois, la commune maintient le sachet de friandises pour les enfants inscrits.

Au calendrier :

ASSEMBLEE GENERALE : Celle ci est ouverte à tout le public. La date sera communiquée par voie de presse et affichage dans le panneau des associations. Venez nous apporter votre soutien et vos idées, faites nous part de vos suggestions. Vous serez les bienvenus.

Si vous souhaitez nous rejoindre : téléphone : 03 87 77 86 20 de 19 H à 20 H.

VIDE GRENIERS : Il aura lieu le DIMANCHE 24 AVRIL 2016. Nous comptons sur votre participation et votre aide. Les modalités vous seront communiqués comme d'habitude.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Noël, une bonne année 2016, une bonne santé et le calme dans notre pays.

FETE DE L'ETE

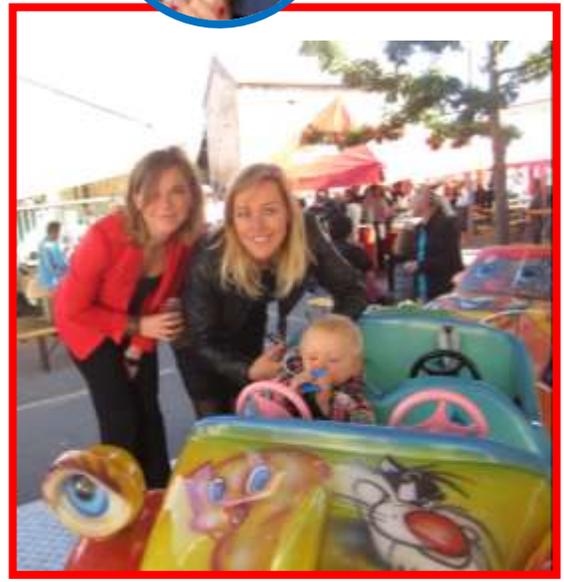
Associations



FETE PATRONALE



Associations



Nouvelle saison, adhérents fidèles, nouvelles inscriptions.

Le club a repris ses activités. Il a eu 2 mois de vacances pour préparer la fête des 30 ans d'existence.

Fête très réussie. Décoration de la salle par Jean Marie, décors de table réalisés par Dominique, Marie Thérèse et Anne. La Chorale de Chieulles nous a offert une très belle prestation au cours de la messe dite par Jean Marie LECOMTE. André HEYMES, quant à lui, a animé le repas et l'après midi. Le club avait invité les personnes à l'origine de sa création, les maires successifs, les présidents et présidentes des différentes associations de la commune et quelques personnalités du conseil général. Tous ont répondu à cet appel. Les habitants du village de plus de 65 ans ont également été sollicités.

Très beau bilan puisque près de 90 personnes ont honoré l'apéritif offert par le club, 60 personnes ont participé au repas, préparé par M. THURINGER.

Mme PETIT a remercié les anciennes présidentes, les maires pour leur soutien financier, le conseil général, les bénévoles ainsi que les habitants de la communes. Des albums photos mis à disposition ont fait revivre les moments forts de la création et des diverses manifestations organisées par le club pendant ces trente années.

Un Beaujolais a été organisé avec loterie humoristique, musique pour faire quelques pas de danses pour ceux qui aiment cela. Ce fut un moment convivial, très apprécié de tous, que nous espérons renouveler au cours de la saison. Nous remercions les personnes qui se sont jointes à nous pour partager ces deux moments festifs.

Le club continue dans sa lancée et à chaque réunion de nouvelles activités sont proposées. Actuellement, en vue des fêtes de la Saint Nicolas et Noël..., réalisations de décors, pliages de serviettes.

Nous vous rappelons que le club est ouvert à tous sans distinction d'âge. Nous serons heureux de vous accueillir avec de nouvelles idées.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, une bonne santé, plein de jolies choses pour la nouvelle année et que la paix revienne dans notre pays.

LE CLUB DES AINES
Les 30 ans

Associations





Les réalisations



Le beaujolais

Associations



Le Saint-Nicolas



RENTREE DES CLASSES 2015

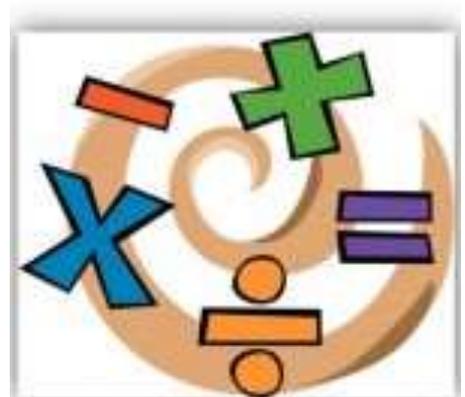
Nous accueillons cette année une institutrice, Mme Sophie URBAN, qui enseignera aux CP et CE1 du regroupement. Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons qu'elle se plaira dans notre village.

Quant à M. SCHEID, après plusieurs années passées au sein de notre commune, au cours desquelles il a transmis son savoir aux CM2 et CM1, il a été promu directeur de l'école maternelle de Maizières les Metz. Nous lui adressons toutes nos félicitations pour cette nouvelle fonction.

CLASSE CP – CE1 MALROY



abcdefghijklmnop
qrstuvwxyz



LA RENTREE DANS LES AUTRES CLASSES DU SIS



**CLASSES
MATERNELLES
FAILY**

**CLASSE
CE1 – CE2
SERVIGNY-LES-
SAINTE-BARBE**



**CLASSE
CM1 – CM2
VANY**

SECURITE ROUTIERE

Dans le cadre de la prévention routière, les élèves de la classe de CP-CE1 de MALROY ont pu bénéficier de la présence de deux intervenants. Grâce à un logiciel ludique et éducatif projeté sur le tbi de la classe, les élèves ont pu mobiliser leurs connaissances sur la sécurité dans l'espace autour de l'école, en particulier celui du bus et de la rue : comment traverser la route, comment être vigilant sur l'espace piétonnier... Mais également d'autres thèmes liés aux transports qu'il utilisent. Cette intervention leur a été bénéfique et nécessaire, puisqu'elle a su viser toutes les problématiques liés à leur environnement extra-scolaire ... Une très belle rencontre dans notre petite école !



SAINT-NICOLAS

Après sa visite aux Aînés, Saint-Nicolas accompagné du Père Fouettard ont fait un détour par l'école de Malroy. Ils ont vérifié que les enfants travaillaient bien et étaient sages. Quelques papillotes ont été distribuées.

